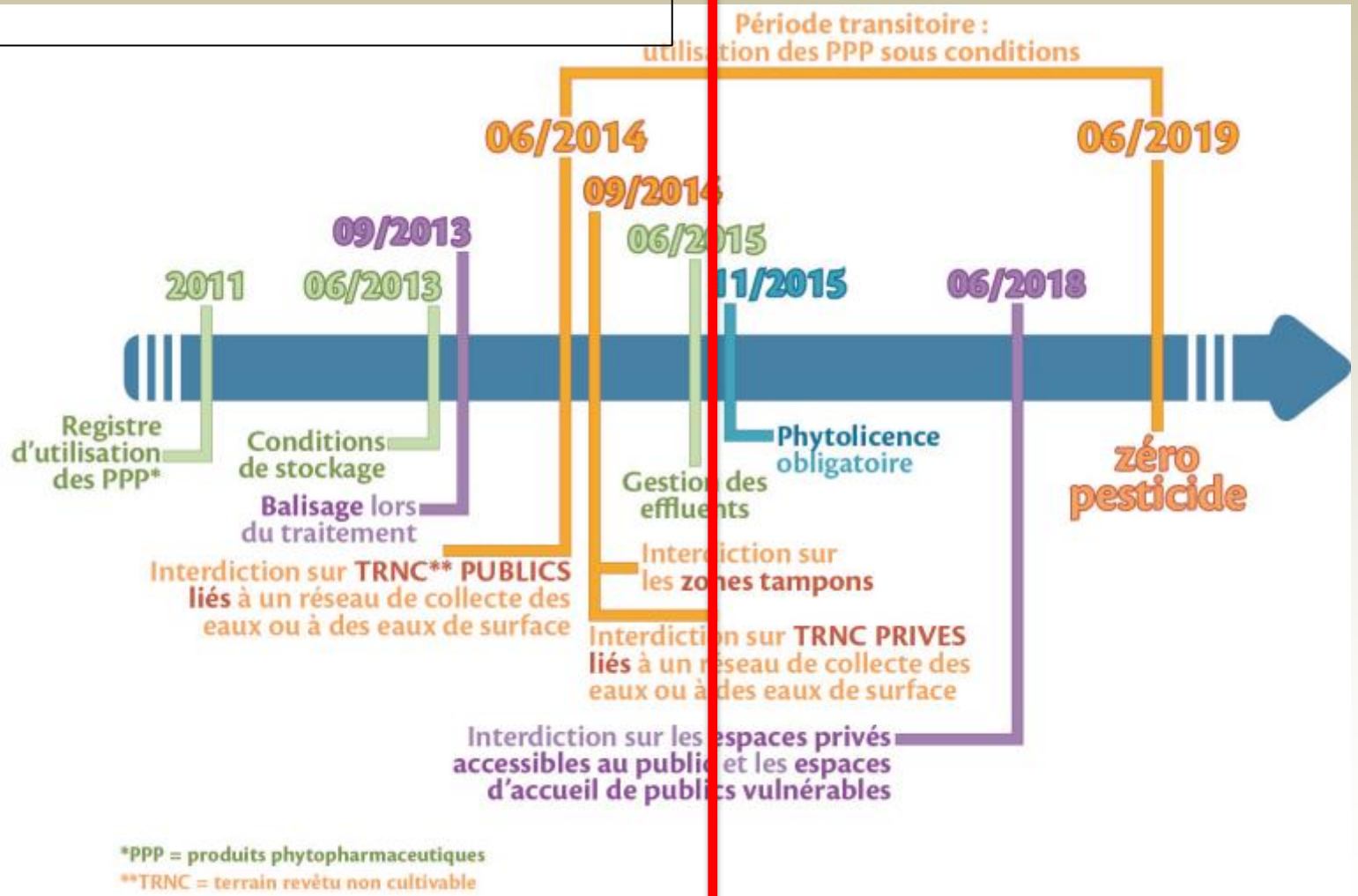

Rappel de la législation

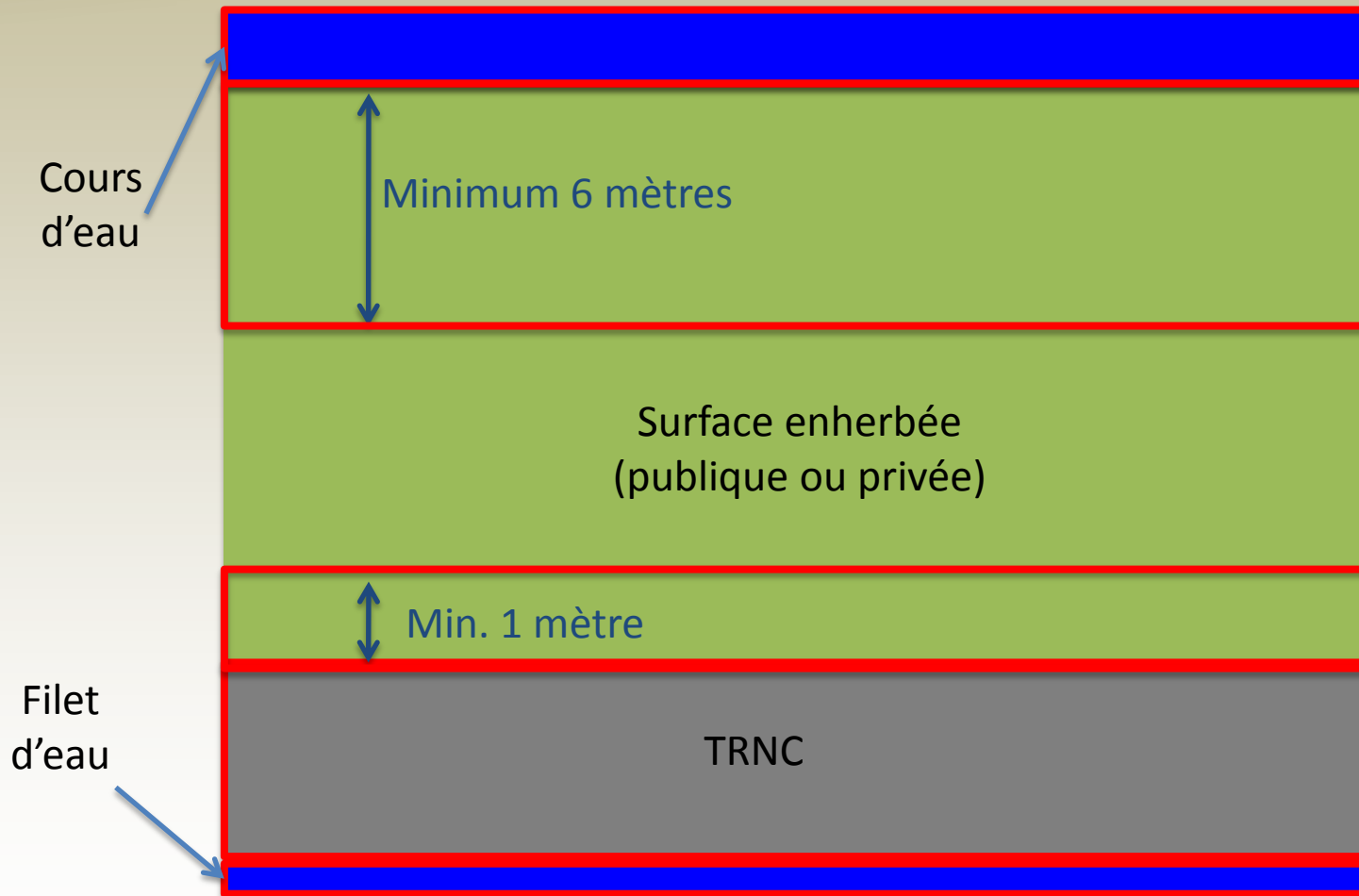
Sur base du « **Guide de recommandations à destination des gestionnaires d'espaces publics pour la réduction progressive des produits phytopharmaceutiques durant la période de transition 2014-2019** »



- Vous ne traitez déjà plus les TRNC connectés,
- Vous avez rentré votre registre d'utilisation des pesticides,
- Vous avez un inventaire détaillé de vos espaces,
- Vous avez un plan de réduction des pesticides
- Vous avez introduit vos demandes de phytolice



Règle de base



Interprétation de la définition de TRNC relié (ou non) au réseau de collecte des eaux pluviales

Un terrain revêtu non cultivable en permanence (TRNC) relié au réseau de collecte des eaux pluviales doit être directement relié à cet élément de collecte (ex. : filets d'eau, avaloirs, grilles, fossés, ...) :

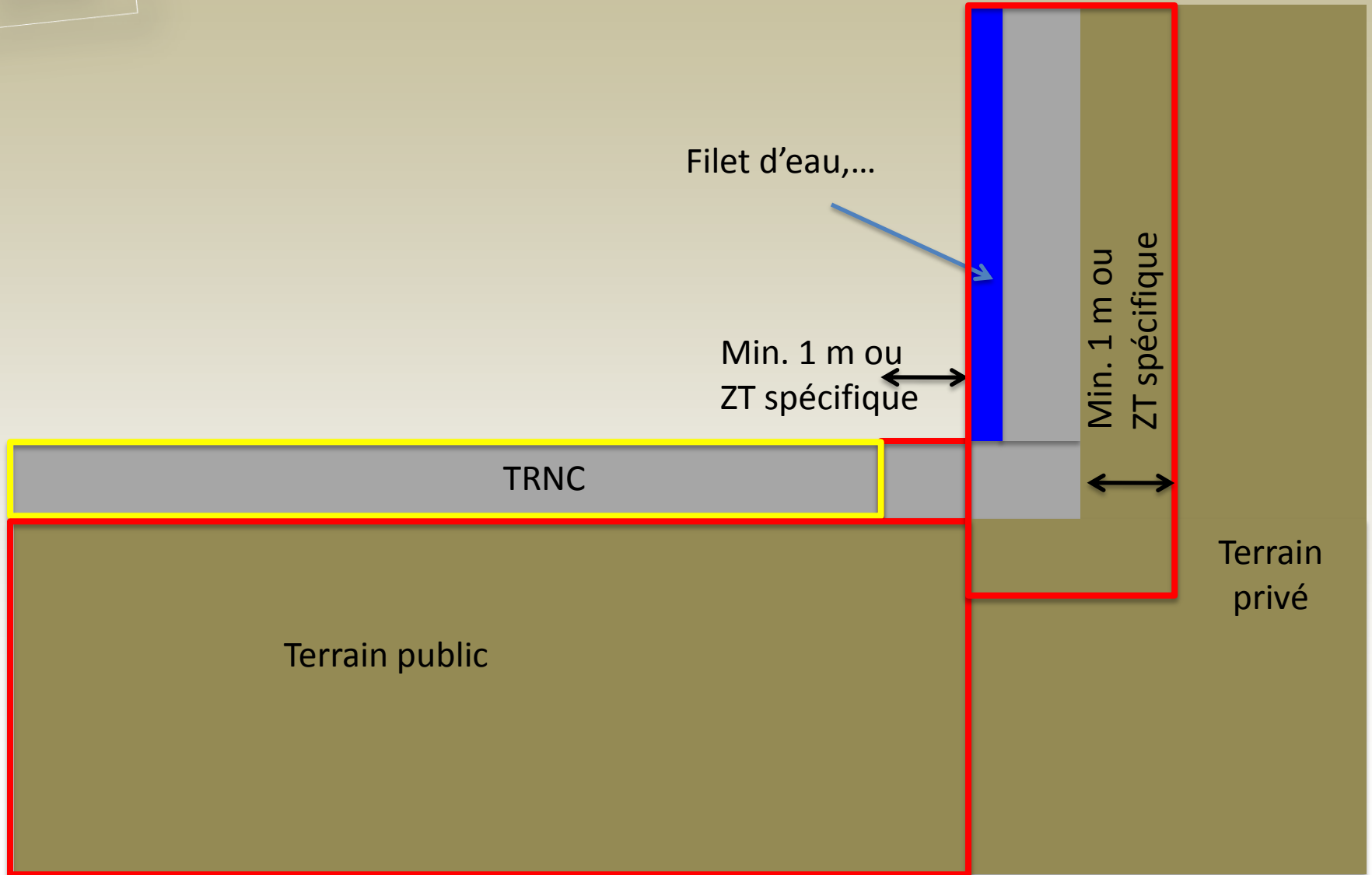
- Un trottoir avec un filet d'eau est directement relié au réseau de collecte des eaux de pluie
- Une place contigüe à un trottoir relié à un filet d'eau ne l'est pas.

Notion de perméabilité des revêtements et de risques

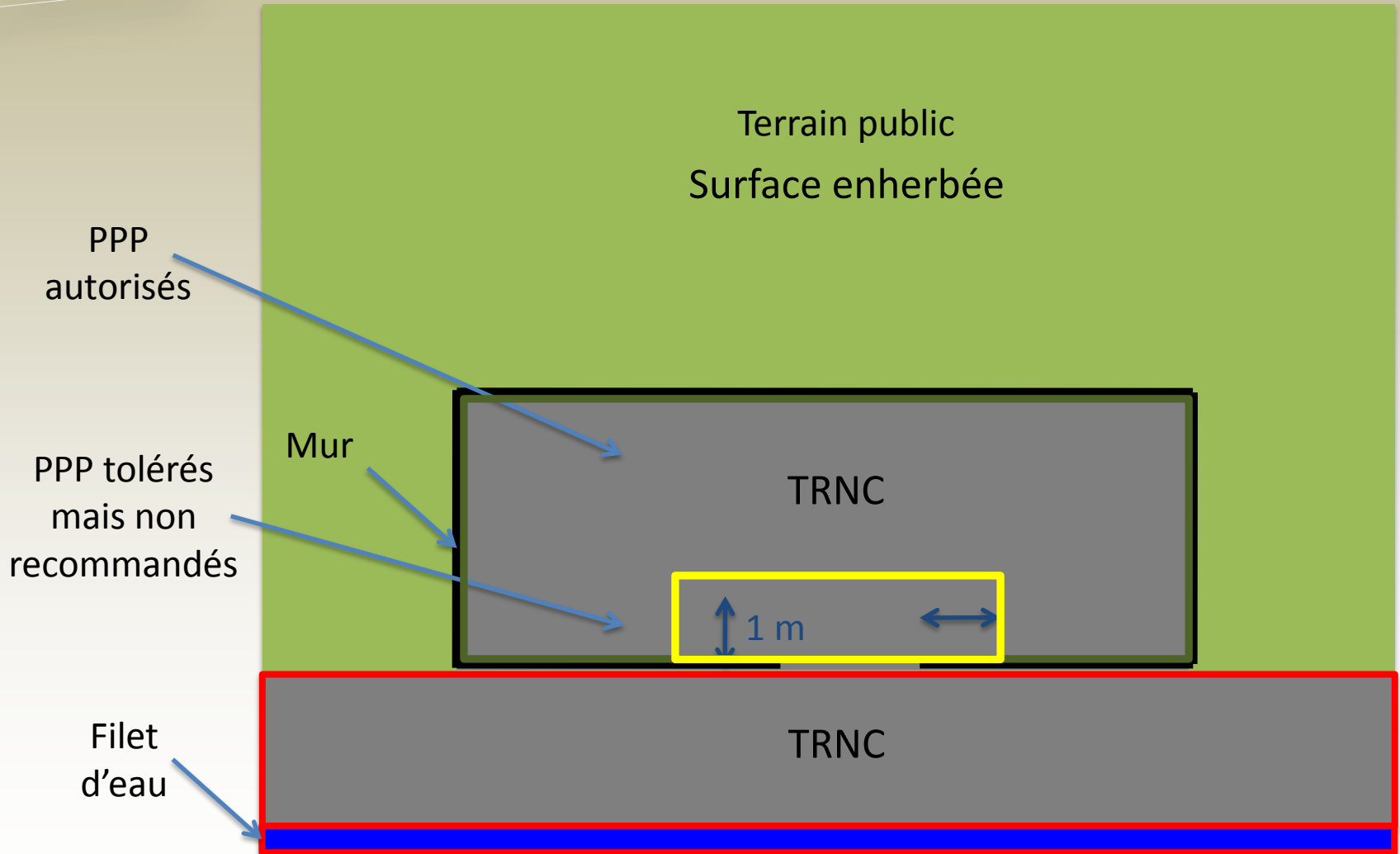
Pour les **TRNC imperméables ou peu perméables** qui ne sont pas directement reliés au réseau de collecte des eaux pluviales, l'utilisation de PPP est **tolérée mais non recommandée** si le risque de ruissellement vers les eaux de surface ou vers un point d'entrée des égouts ou des eaux souterraines est important.

*Les **zones peu perméables** sont des zones recouvertes de graviers ou dolomies ou tout autre revêtement minéral permettant, à l'état jeune, une certaine infiltration de l'eau mais devenant de moins en moins perméable au fur et à mesure du passage et du tassement du revêtement.*

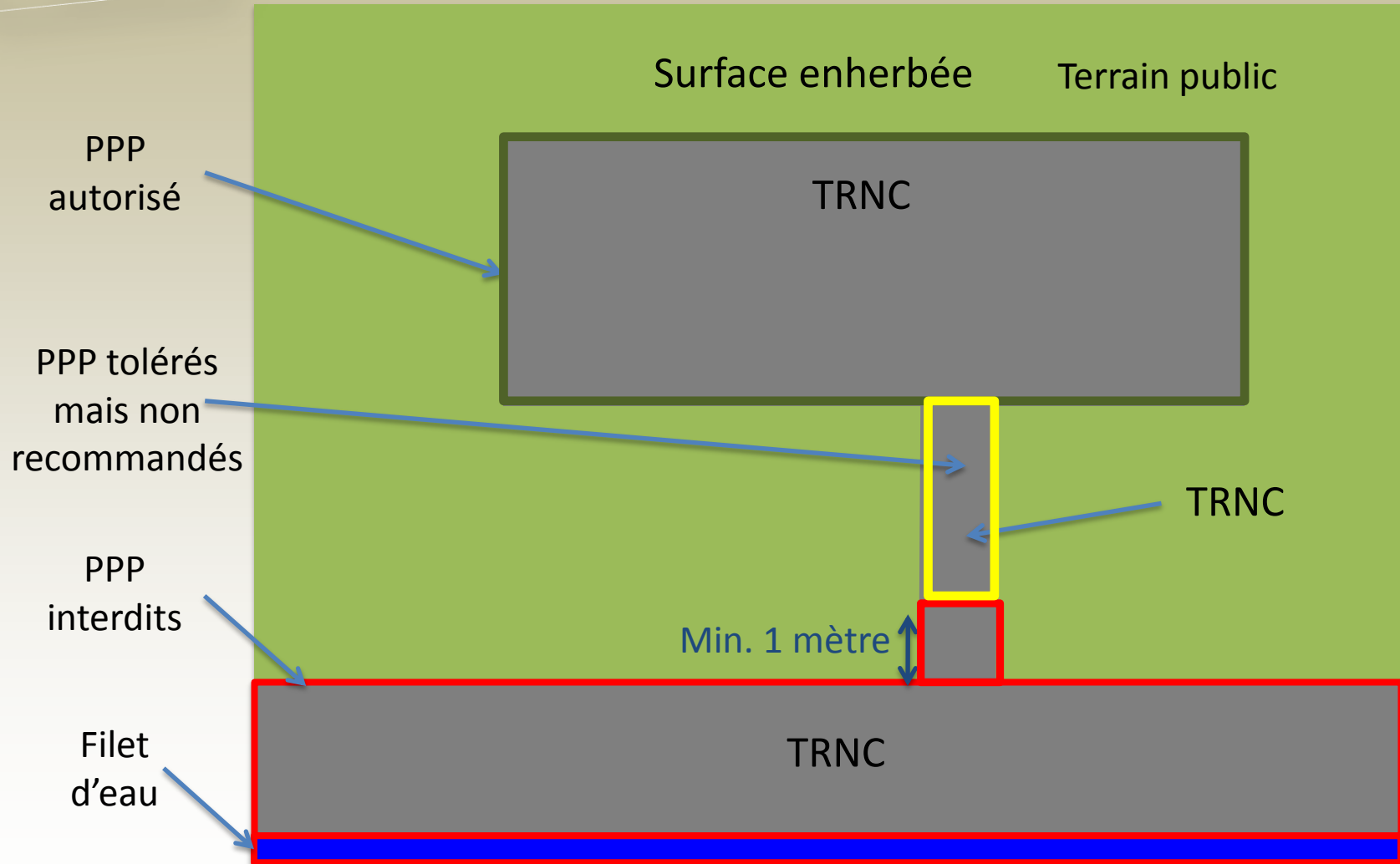
Exemple de TRNC directement ou « indirectement » connectés



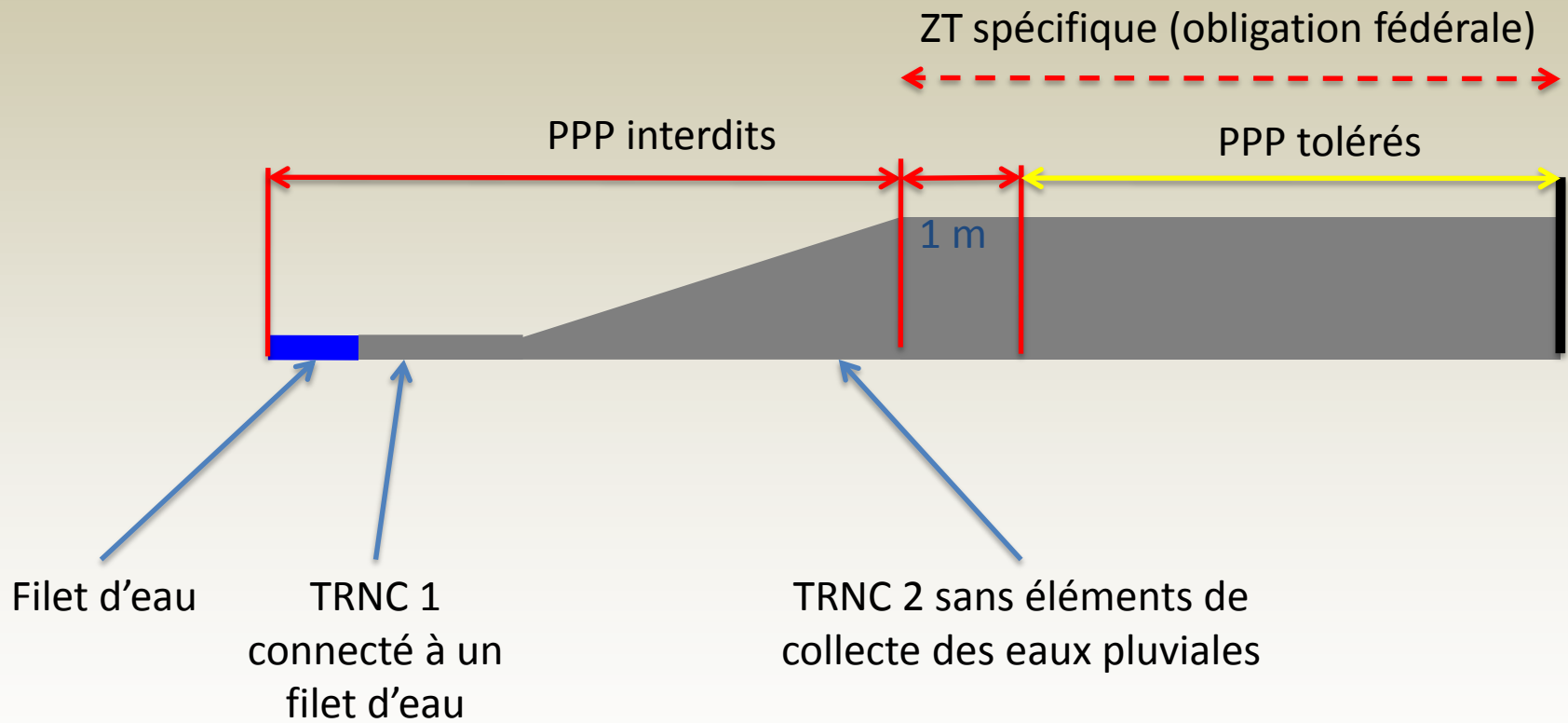
Exemple de TRNC sans pente



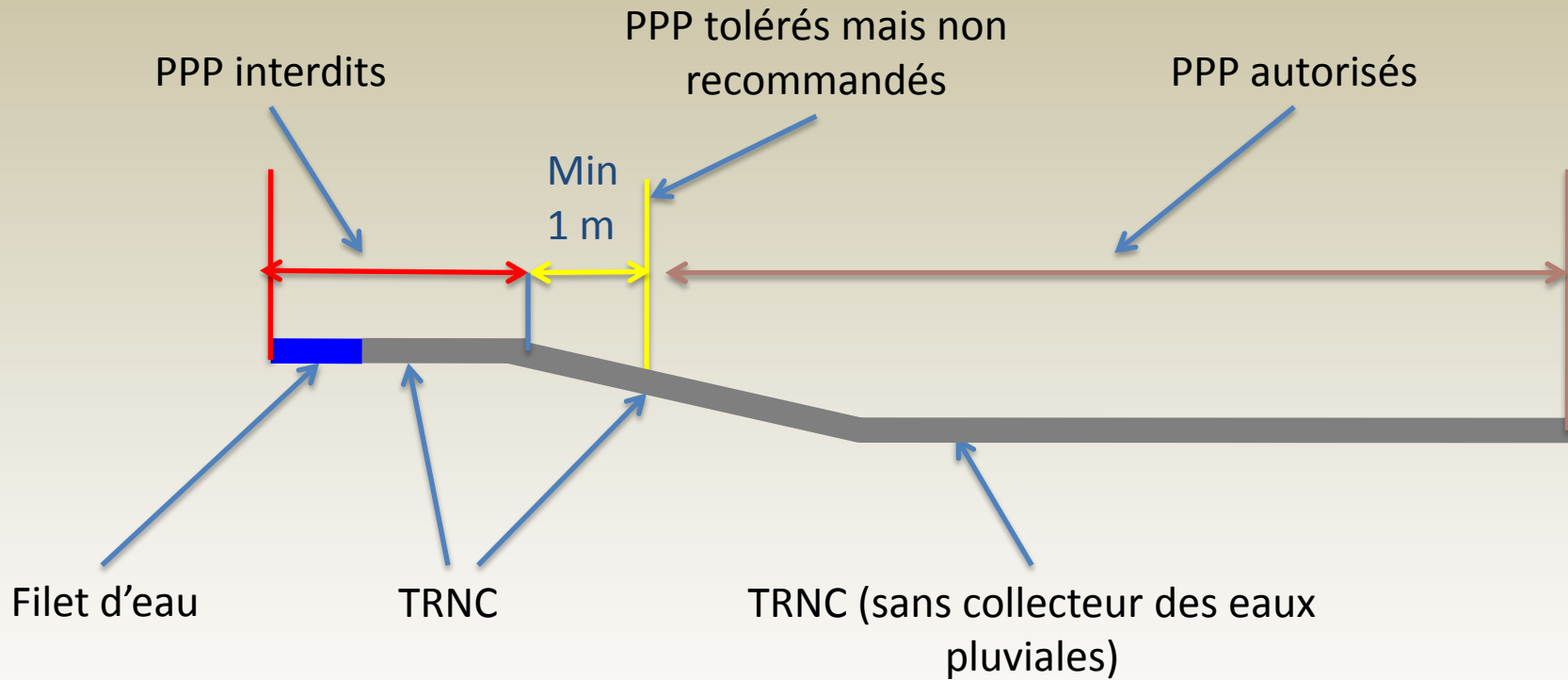
Exemple de TRNC sans pente



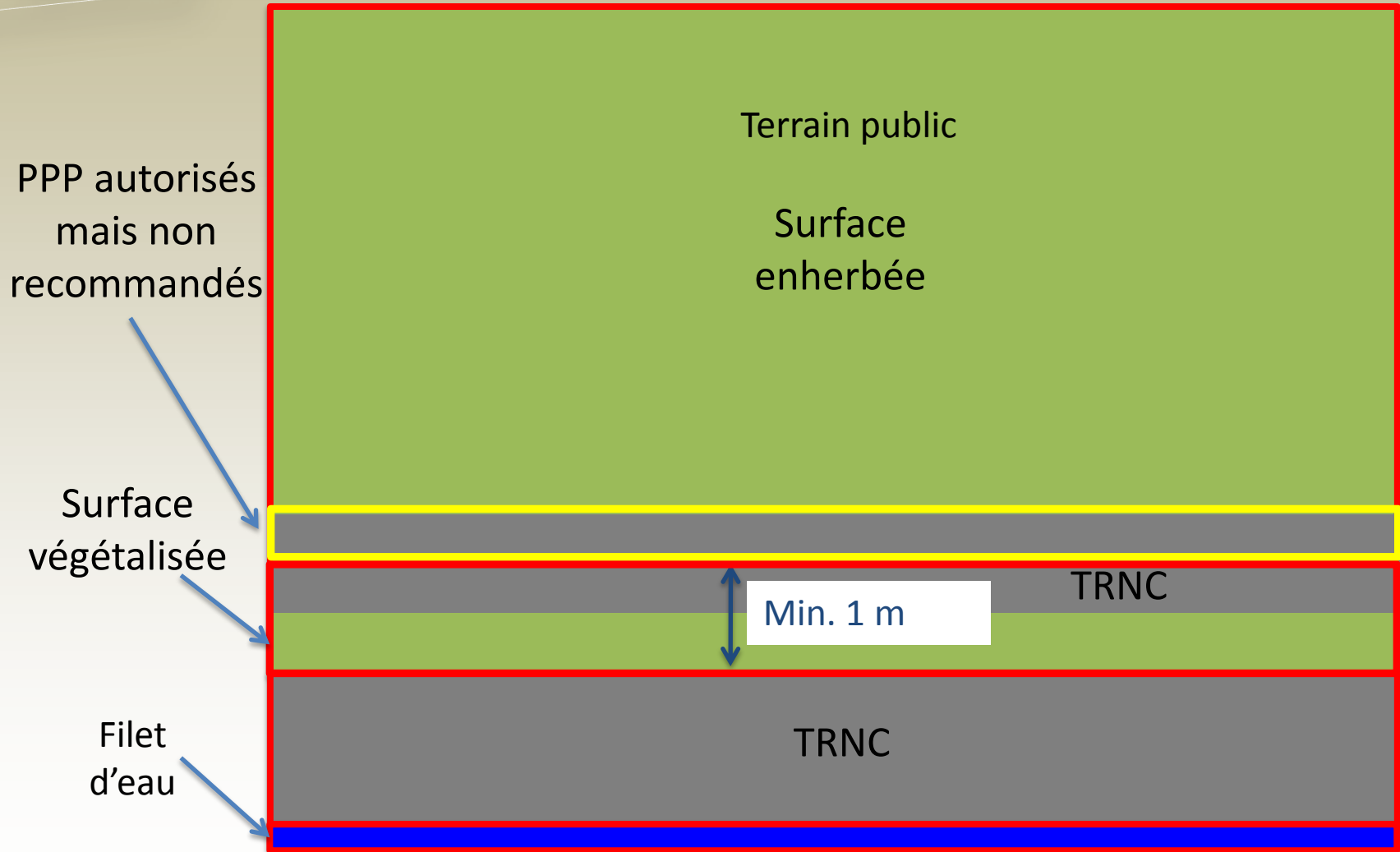
Coupe d'un TRNC avec une zone en pente



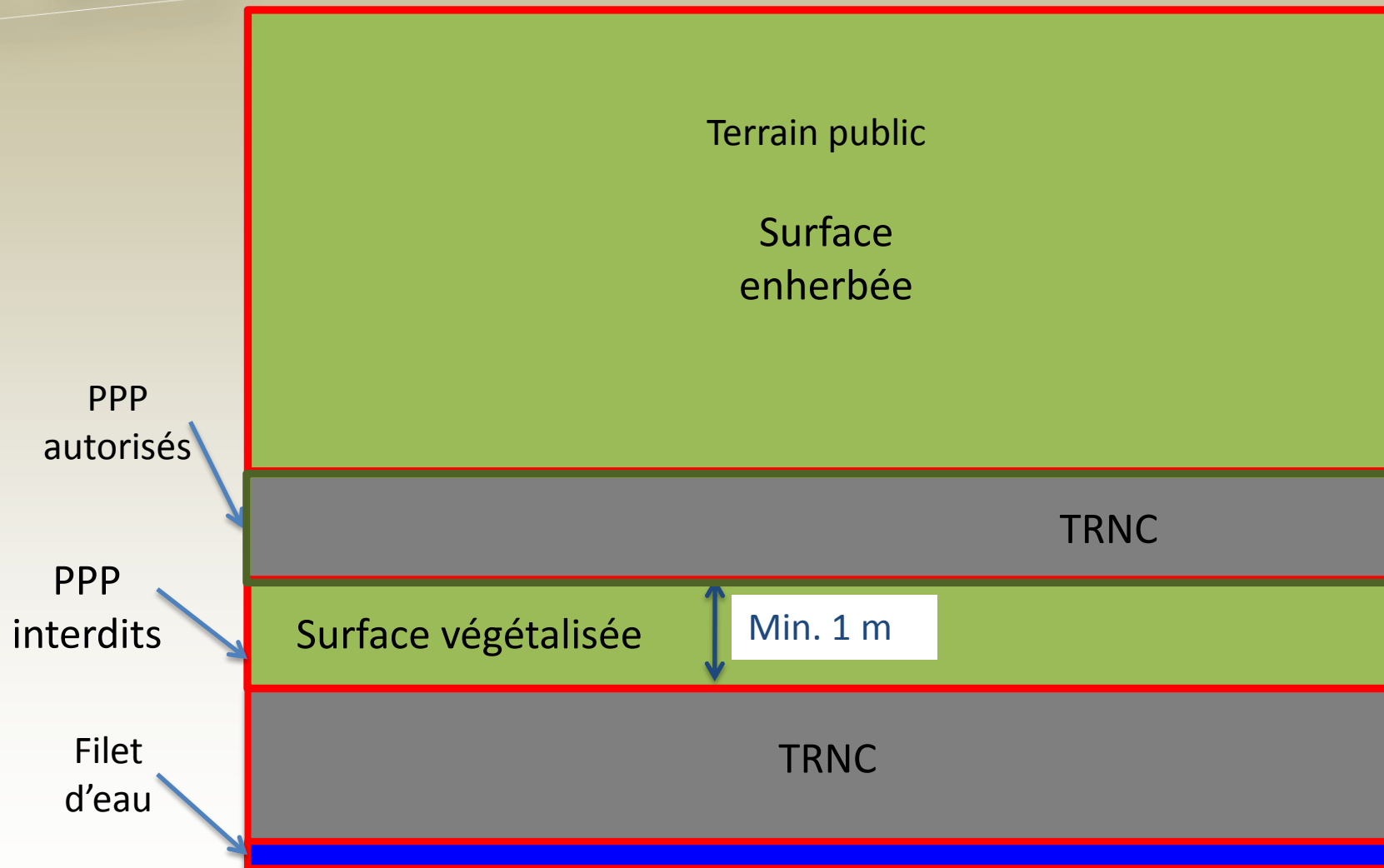
Coupe d'un TRNC avec une zone en contre-pente



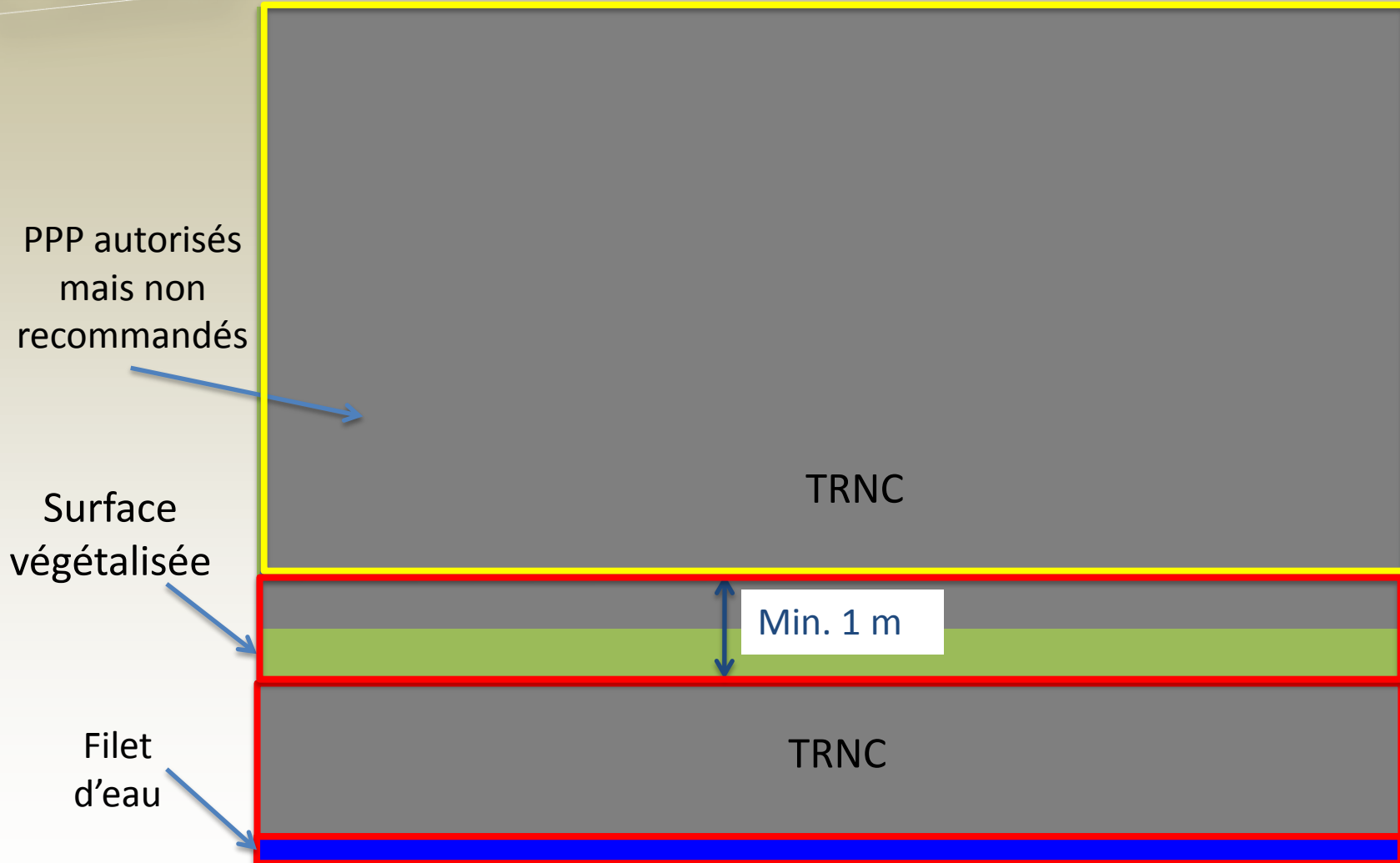
Exemple de TRNC séparés par une surface enherbée ou une haie



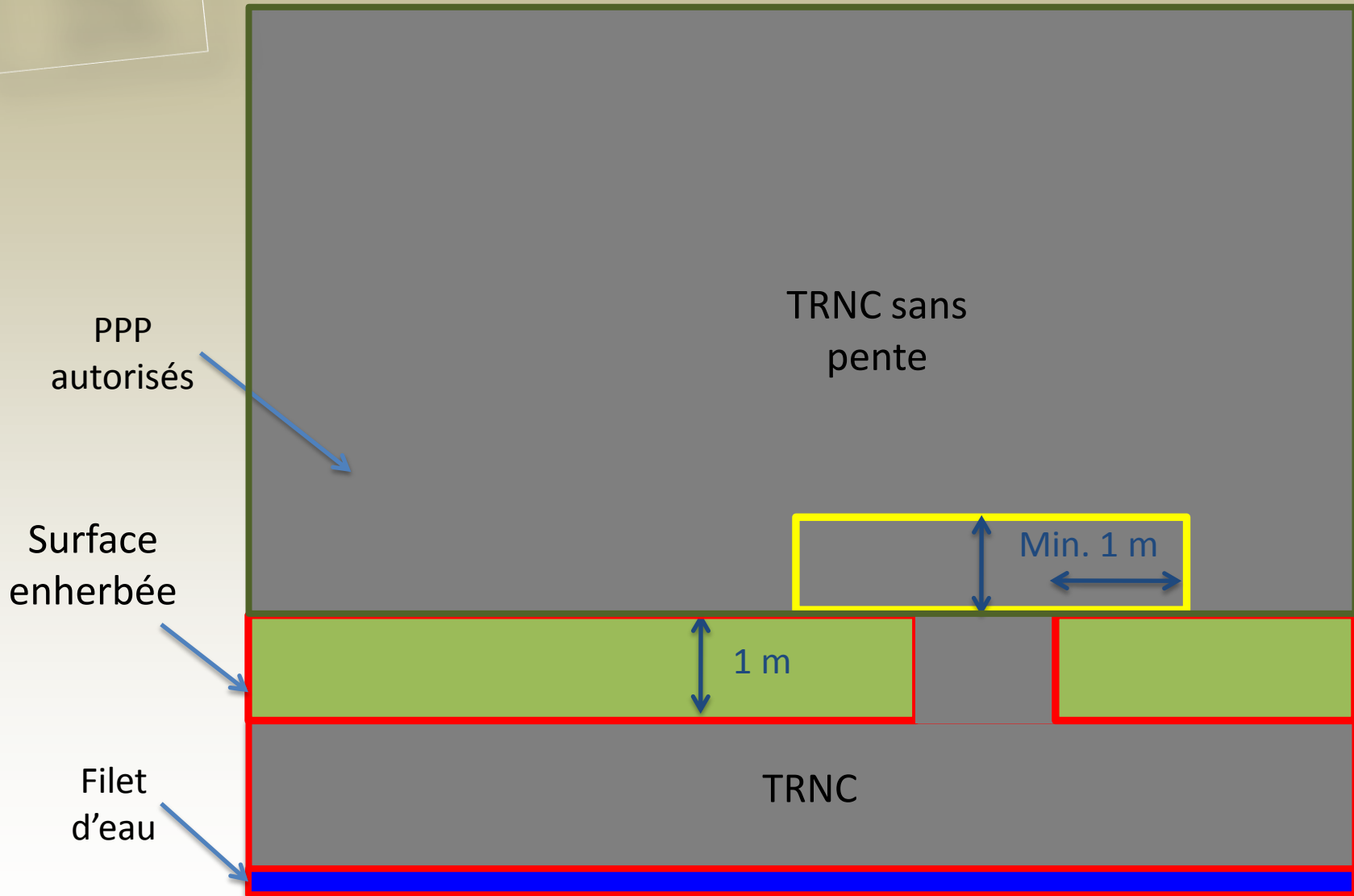
Exemple de TRNC séparés par une surface enherbée



Exemple de TRNC séparés par une haie ou une surface enherbée



Exemple de TRNC séparés par une surface enherbée, une haie



Lutte contre les ravageurs et maladies

- Jusqu'au **31 mai 2019** sur plantes ornementales :
PPP autorisés pour lutter contre ravageurs et maladies
MAIS absence de symboles T, T+, Xi, Xn (sauf exceptions !) et idéalement sans symbole N !
- Jusqu'au **31 mai 2018** : PPP autorisés sur pelouses sportives (mais attention aux symboles !)



Espace accueillant du public

A partir du **1^{er} juin 2018** :

- PPP interdits sur les espaces **privés** et **publics** accueillant un public vulnérable,
- PPP interdits sur les espaces **privés** ouverts au public : parcs d'attraction, lieux touristiques, terrains de sport,...



Exemples



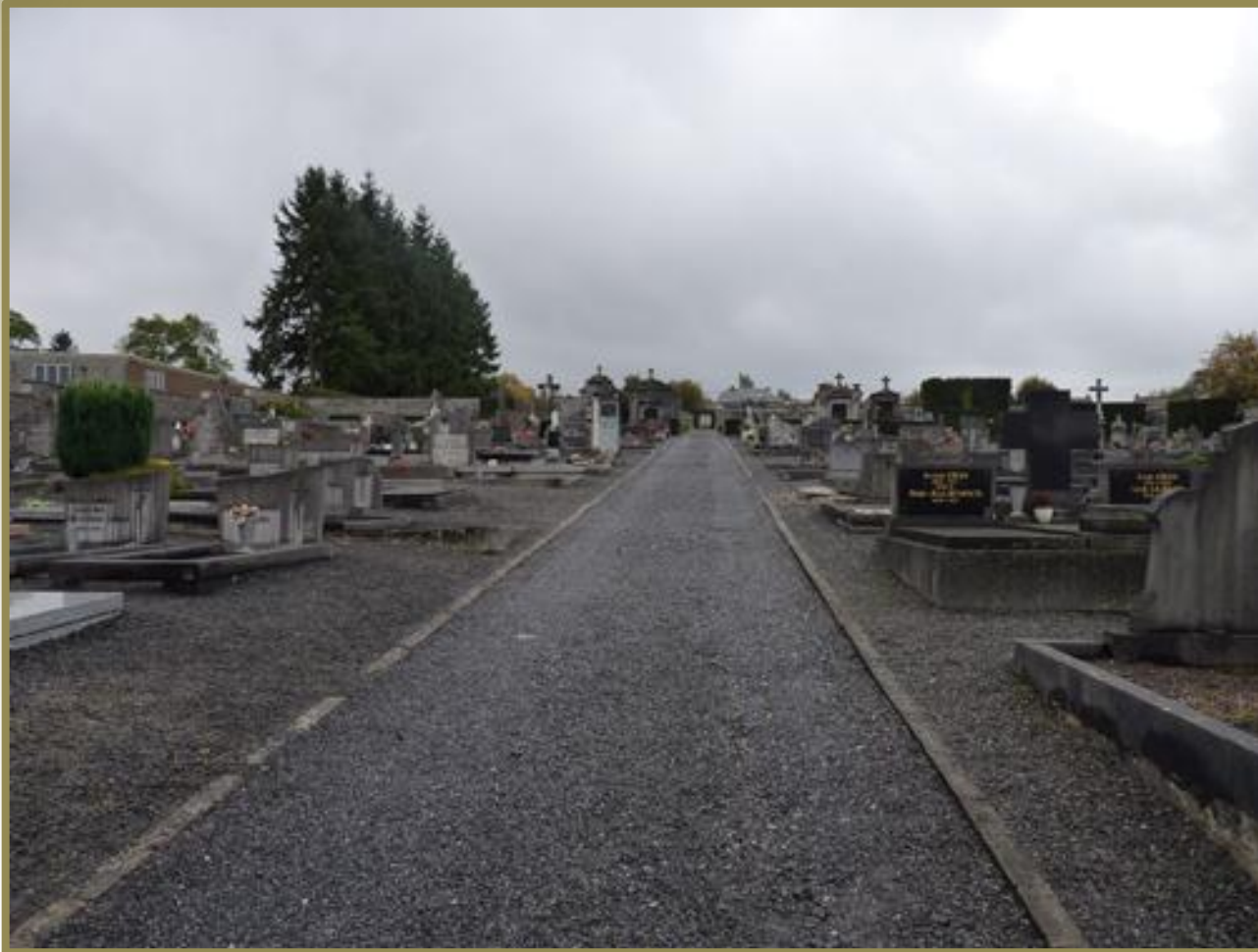
Examples



Exemples



Exemples



Ok si pas de filet d'eau mais en respectant les ZT aux entrées !

Vos obligations durant la période de transition

- Tenir à jour un registre d'utilisation des PPP,
- Inventaire des espaces où un désherbage ou une lutte contre un ravageur/maladie est réalisé (quelque soit la technique employée),
- Plan de réduction des pesticides en 4 phases,
- Mise au norme du local phyto.

Pour rappel , après le 1^{er} juin 2019

PPP autorisés sur :

- Plantes invasives,
- Certains rumex et chardons,
- Serres et pépinières de production.



Mais de manière localisée et avec les produits les moins nocifs (absence de certains symboles) !





Merci pour votre attention

Frédéric Jomaux
Pôle Wallon de Gestion Différenciée

frederic@gestiondifferenciee.be
www.gestiondifferenciee.be

